

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le 9 avril 2019, à compter de 19 h 30, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, situé au 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire, se tiendra une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure n° DM-03-2019 au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements

M^e France Rousseau, mandataire, soumet cette demande concernant l'implantation du bâtiment d'habitation sis au 1120-1130, rue Provençal, portant le numéro de lot n° 1 592 563, pour lequel la marge de recul avant s'avère en deçà de la norme minimale prescrite au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements.

Nature et effet de la demande :

L'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet de régulariser l'implantation de ce bâtiment en lui autorisant une marge de recul avant de 6,17 mètres, alors que le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt la marge de recul avant minimale à 7,6 mètres, **ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 1,43 mètre** sur la norme actuellement en vigueur.

Le tout, tel qu'illustré au certificat de localisation préparé par Yves Madore, arpenteur-géomètre, préparé en date du 11 janvier 2019 et portant le n° 57495 de ses minutes.

Donné à Saint-Césaire, ce 13 mars 2019.

M^e Isabelle François, avocate
Directrice générale et Greffière